



Fonds de bourses d'études

Quoi : Le *Fonds de bourses d'études* a pour objectif de soutenir financièrement les étudiant.es de 2^e et 3^e cycles du CRIMT, tout en favorisant leur intégration au sein du Projet de partenariat. Ce financement est basé sur un système de contrepartie, où la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT couvre les deux tiers du montant demandé, tandis que le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e prend en charge le tiers restant. La période de financement peut varier de 4 à 12 mois, à raison de **500 \$ CA** par mois pour les étudiant.es de maîtrise (**6 000 \$ CA** maximum) et de **1 000 \$ CA** par mois pour les étudiant.es de doctorat (**12 000 \$ CA** maximum). Si le dépôt du mémoire ou de la thèse est prévu dans moins de douze mois, la durée maximale du financement est égale au nombre de mois séparant la date de clôture du concours de la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse.

REMARQUE IMPORTANTE :

Étant donné qu'un tiers du montant demandé devra être sollicité ou versé par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, un montant sollicité auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté ou versé à partir d'un contrat ou d'une subvention de recherche), il est essentiel de discuter avec cette personne de la durée du financement envisagé **avant de commencer à rédiger votre demande de bourse** (sachant que dans le cas d'un financement de 12 mois au doctorat, votre directeur.trice devra solliciter ou verser la somme de 4 000 \$ CA en contrepartie du financement du CRIMT). Il est donc primordial d'établir une communication claire et de planifier en conséquence avec votre directeur.trice de recherche avant de procéder à la rédaction de votre demande de bourse.

Quand : Le présent concours sera le unique organisé en 2024.

Qui : Pour être admissible, il nécessaire :

- d'être inscrit à temps plein dans une université canadienne depuis moins de 24 mois à la maîtrise et moins de 72 mois au doctorat. Les étudiant.es admis.es, même s'ils n'ont pas encore commencé leurs études, peuvent également faire une demande. **NOTE :** les périodes de congé médical ou parental ne sont pas prises en compte pour le calcul de la période d'admissibilité ;
- d'étudier ou être en voie d'étudier (dans le cadre d'un premier trimestre d'études) sous la direction ou la codirection d'un.e cochercheur.euse membre du Projet de partenariat du CRIMT (veuillez vous référer à la liste des chercheur.euses en pièce jointe ou sur : <https://bit.ly/47bBbHH>);
- de chercher à contribuer, dans le cadre de votre mémoire ou de votre thèse, à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- de ne pas être bénéficiaire d'une bourse du CRSH ou d'un organisme provincial équivalent (par exemple, le FRQ-SC au Québec ou l'OGS en Ontario) au moment de recevoir le *Fonds de bourses d'études*.

Les ancien.nes boursier.ières du CRIMT qui satisfont toujours aux critères d'admissibilité ont la possibilité de soumettre une nouvelle demande dans le cadre de ce programme. Cette demande devra être accompagnée d'un rapport d'étape distinct (ne dépassant pas deux pages) rappelant les objectifs du projet présenté lors de la précédente candidature, et précisant s'ils ont été atteints ou

non. L'évaluation du rapport d'étape sera prise en compte lors de l'examen de toute nouvelle demande.

Sous réserve du respect des autres critères d'éligibilité, les étudiant.es à la maîtrise ou au doctorat inscrits depuis plus de 24 et 72 mois respectivement dans leur programme d'études peuvent solliciter une bourse de courte durée (d'une durée maximale de 4 mois) afin de finaliser leur thèse ou leur mémoire. Aucun rapport d'avancement n'est requis dans ce cas.

Comment : Le dossier de candidature doit inclure les informations et pièces justificatives suivantes :

- une brève lettre de présentation comprenant la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, un résumé succinct du projet de recherche et la durée du financement demandé (veuillez indiquer 12 si la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse est dans plus de 12 mois). Il est essentiel de spécifier clairement la date anticipée de dépôt dans la demande (au mois le plus proche) ;
- une présentation détaillée du projet de recherche (sur deux pages – plus la bibliographie) comprenant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses de recherche et de la méthodologie, ainsi que de sa contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. Il est crucial que le candidat ou la candidate puisse établir un lien entre son projet de recherche et le Projet de partenariat du CRIMT. Ce critère sera pris en compte lors de l'évaluation par le Comité de financement étudiant. Nous encourageons les candidat.es à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe), ainsi que leur (co)directeur ou (co)directrice de recherche, pour obtenir des idées ou des suggestions ;
- une lettre de soutien du (co) directeur ou de la (co)directrice de recherche, exposant :
 1. le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT ;
 2. la qualité de la candidature, le réalisme des échéanciers, notamment de la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse ;
 3. son engagement à rechercher un financement de contrepartie (équivalent au tiers du montant demandé) ou à le financer avec ses propres fonds de recherche (par exemple, une subvention ou un contrat de recherche) ;
 4. ses attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
 5. son engagement à encourager le candidat ou la candidate à participer activement aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique **Attentes et obligations**).
- un CV complet, comprenant l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- des **copies** de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. Il est préférable d'utiliser des copies électroniques ou des photographies des relevés de notes plutôt que les originaux, car ces derniers ne vous seront pas retournés.

Tous les détails et les documents demandés devront être **envoyés dans un seul fichier PDF** à Nicolas Roby (nicolas.robby@umontreal.ca), coordonnateur scientifique du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion de votre directeur.trice de recherche (également par courriel, à nicolas.robby@umontreal.ca). **La date limite pour soumettre vos candidatures est le lundi 27 mai 2024.**

Critères d'évaluation

- La qualité du projet, le réalisme du calendrier proposé, sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle et son lien au Projet de partenariat ;
- L'excellence académique de l'étudiant.e ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente au tiers du montant total demandé.

Attentes et obligations

- Les doctorant.es inscrit.es depuis moins de 24 mois à la date de clôture du concours devront soumettre une demande de financement au CRSH, au FQR-SC (pour les étudiant.es inscrit.es dans une

université québécoise) ou à un organisme de financement national ou provincial équivalent (pour les étudiant.es étranger.ères ou inscrit.es dans une université située ailleurs au Canada). Cette exigence s'applique uniquement si le niveau de financement offert par l'organisme de financement national, provincial ou d'État est égal ou supérieur à celui du *Fonds de bourses d'études* ;

- Les candidat.es qui recevront une bourse du CRSH ou d'un organisme national ou provincial équivalent pendant leur financement au CRIMT doivent en informer ce dernier avant le paiement de leur première tranche de financement du CRSH (ou d'un équivalent national ou provincial). Les paiements restants seront alors remplacés par ceux de la bourse CRSH ou de son équivalent ;
- Les étudiant.es financé.es doivent informer le CRIMT de tout changement de directeur.trice de recherche, de projet ou de statut d'étudiant.e ;
- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse devront confirmer leur intention de participer aux activités du CRIMT (colloques, séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) en signant la lettre d'octroi. Ces événements se déroulent en personne lorsque possible, sinon en ligne via Zoom ou Teams. De plus, les étudiant.es financé.es devront assister à l'École doctorale du CRIMT, qui se tient généralement à la fin du mois d'octobre, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, qui a lieu habituellement à la fin mai ou au début juin.

LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

Le CRIMT décerne annuellement quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grand.e.s bâtisseur.euse.s du champ des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

Shirley Goldenberg a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Première universitaire spécialiste des relations industrielles au Canada, Shirley Goldenberg a non seulement contribué à légitimer la place des femmes dans ce champ traditionnellement masculin, mais elle a œuvré – au travers un corpus de recherche marqué d'un profond souci de justice et de progrès social – à une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Soulignons, à ce propos, ses recherches portant sur les relations industrielles dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et des permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et les femmes et le droit.

Roger Lecourt est un spécialiste des relations industrielles et du dialogue social reconnu nationalement et internationalement. Il contribue fréquemment aux activités du CRIMT et préside son Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans un grand nombre de pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son travail est l'exemple d'un engagement à construire une compréhension pratique du travail, de ses valeurs et de ses transformations.

Jacques Bélanger a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et codirecteur et cofondateur du CRIMT. Dans la plus pure tradition empirique britannique, il a mis à l'épreuve une approche ethnographique rigoureuse et d'une très grande originalité afin de comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu qu'il était de la cohérence de leur raisonnement. Ses contributions à l'analyse, souvent comparative, des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement ouvrier et du fonctionnement des firmes multinationales continuent, à ce jour, d'inspirer des générations de jeunes chercheur.euse.s.

Pierre Verge a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Véritable humaniste, il a laissé en héritage une œuvre colossale et d'une grande rigueur, laquelle a contribué à la reconnaissance du droit du travail comme branche du droit dotée d'une certaine autonomie, tout en insistant sur sa portée universelle et fondamentale. Dans ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est consacré à l'étude des transformations du droit, à travers, notamment, l'analyse de l'articulation de la pluralité des sources et des normes qui

régissent le travail – toujours dans un effort de développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est destinée aux étudiant.e.s inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités canadiennes**, puis les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge, à ceux et celles inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités québécoises**. Chaque bourse vise un thème ou domaine de recherche faisant écho à l'œuvre de ceux et celles en l'honneur desquels elles sont décernées. Ces thèmes ou domaines sont :

La Bourse Shirley-Goldenberg vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La bourse Roger-Lecourt, des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail, tant au Canada qu'à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, de nouvelles formes de négociation et de représentation collectives et des politiques publiques qui les favorisent.*

La bourse Jacques-Bélanger, des projets s'intéressant à *l'étude des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux impliquant l'approche ethnographique ou un séjour de recherche à l'étranger.*

La bourse Pierre-Verge, des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux intégrant les travaux issus des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.e.s dont les projets de maîtrise ou de doctorat se seront le plus distingués sur les thèmes couverts par chacune des bourses se verront remettre – au total des concours aux *Fonds de bourses d'études* et de *Mobilité : volets Stages et Terrain de recherche* tenus durant l'année civile – un montant de **2 500 \$** chacun.e.